

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4^e Concours académique sur les droits fondamentaux

Tristan Gervais de Lafond, premier président de la Cour d'Appel de Montpellier, Pierre Valleix, procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier, Béatrice Gille, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités, Rémy Lévy, bâtonnier de l'ordre des avocats de Montpellier et, Amparo Domingo, présidente de l'Institut des Droits de l'Homme de Montpellier du Barreau de Montpellier participeront au jury final et remettront les prix du quatrième concours académique sur les droits fondamentaux, le jeudi 16 mai 2019 à 15 heures.

Le Concours académique sur les droits fondamentaux est organisé à la fois par la cour d'appel de Montpellier, l'académie de Montpellier et l'Institut des Droits de l'Homme de Montpellier qui est à l'initiative du concours.

Les élèves ont travaillé depuis plusieurs mois sur l'article I de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, constituant partie du préambule de la constitution française de 1958 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »

Les élèves de huit collèges de l'Hérault (Vincent Badie de Montarnaud, Camille Claudel de Montpellier, Fontcarrade de Montpellier, Arthur Rimbaud de Montpellier, Paul Bert de Capestang, Etang de l'Or de Mauguio, Henri IV de Béziers, Jean Perrin de Béziers) participeront cette année au concours qui consiste en un tournoi de joutes verbales durant lesquelles les élèves, travaillant en équipes, doivent s'exprimer sur un droit fondamental et ses limites juridiques. Chaque joute est ainsi organisée : un propos introductif de cinq minutes par équipe qui permet à chacune de présenter son point de vue et un débat contradictoire de dix à quinze minutes entre les deux équipes.

Ce concours a pour objectifs de sensibiliser les élèves aux droits fondamentaux, d'encourager leur engagement et leur prise de responsabilité, tout en développant leur capacité à élaborer un discours construit et argumenté. Il s'inscrit ainsi pleinement dans le parcours citoyen des élèves, et contribue à la dynamique académique en faveur de l'acquisition d'une culture civique, de l'expérience de la responsabilité individuelle et collective, et de l'appropriation des valeurs de la République.

Il découle du partenariat renforcé entre l'autorité judiciaire et les services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui s'est concrétisé dans l'académie de Montpellier par la signature d'une convention de partenariat en décembre 2015 applicable aux juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier situés dans les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE